

## Séance du conseil communal du 30 juillet 2007

### Présents:

Denis Dimmer (CSV), bourgmestre, Mike Hagen (LSAP), Françoise Hetto-Gaasch (CSV), échevins, Gilles Baum (DP), John Breden (LSAP), Jos Greischer (Déi Gréng), Claude Kremer (CSV), Romain Reitz (CSV), François Ries (DP), Irène Schmitt (Déi Gréng), Roland Weis (DP), conseillers.

### 01. Informations au conseil communal.

### 02. Approbation de compromis de vente.

a. Lors de sa séance du 21 avril 2007 le conseil communal avait approuvé un compromis de vente, ayant pour objet l'acquisition par la commune d'un terrain sis à Junglinster, au lieu-dit « an der Loupescht » d'une contenance de 33,32 ares. Attendu qu'il y a été retenu qu'approximativement un quart du terrain sera revendu à trois propriétaires de terrains limitrophes et que les compromis de ventes y relatifs seront soumis en temps utile au vote du conseil communal, le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver les compromis de vente conclus entre le collège échevinal et les époux Florent Rischette et Mariette Wurth d'une part (4,53 ares) et le Camille Kettel d'autre part (1,30 ares).

Avec sept voix contre une et trois abstentions le conseil communal approuve le compromis de vente conclu entre le collège échevinal et les époux Marcel Beck et Catherine Roth et ayant pour objet l'acquisition par la commune de fonds d'une contenance approximative de 0,55 ares et la cession par la commune de fonds d'une contenance approximative de 2,16 ares.

b. Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver un compromis de vente ayant pour objet l'acquisition par la commune de fonds sis à Godbrange, au lieu-dit « um Koon » d'une contenance de 95,70 ares, conclu entre le collège échevinal et les époux Camille Wurth et Fernande Irrthum de Godbrange, dans un but d'utilité publique, à savoir l'échange de terrains dans le cadre de l'assainissement de la source d'Altlinster.

### 03. Approbation d'une convention avec l'asbl Päiperlék.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver une convention signée en date du 27 juillet 2007 entre la commune, représentée par son collège des bourgmestre et échevins, et l'asbl Lënster Päiperlék, fixant les modalités de transfert du personnel des services cantine scolaire, aide aux devoirs et accueil. (Conformément à l'article 20 de la loi communale modifiée du 13.12.1988, le conseiller Jos Greischer n'a pas assisté aux délibérations sur ce point de l'ordre du jour)

### 04. Modifications du règlement de la circulation.

Attendu qu'il échet d'adapter le règlement de circulation et de tenir compte de la création de la mise en service de nouvelles rues, notamment au lotissement « am Bruch » à Junglinster, le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver plusieurs modifications du règlement de circulation modifié du 11 juillet 1997.

### 05. Désignation de membres supplémentaires du groupe de travail chargé de l'élaboration d'un concept de la circulation pour l'ensemble de la commune.

Le conseil communal décide à l'unanimité de nommer membres du groupe de travail chargé de l'élaboration d'un concept de la circulation pour l'ensemble de la commune les membres suivants de la commission des bâtisses, du développement communal, des infrastructures et des expertises:

Membres effectifs:	Membres suppléants:
Reitz Romain (CSV)	Colling Francine (CSV)
Pütz Marco (Déi Gréng)	Vlaming Peter (Déi Gréng)
Ries François (DP)	Schroeder Marc (DP)
Nilles Laurent (LSAP)	Reuter Jean-Paul (LSAP)

Les membres du groupe de travail toucheront des jetons de présence identiques à ceux fixés pour les membres des commissions consultatives.

### 06. Fixation des taux de l'impôt foncier et de l'impôt commercial pour l'année 2008.

Le conseil communal décide à l'unanimité:

a) de ne pas modifier les taux de l'impôt foncier par rapport à l'année 2007 et de les fixer pour 2008 comme suit:

- A: 210%
- B/1: 300%
- B/3: 210%
- B/4: 110%

b) de ne rien changer au taux de l'impôt commercial et de le fixer à 250% pour l'année 2008.

**07. a. Organisation de l'enseignement musical.**

**b. Convention avec l'UGDA relative à l'organisation des cours de musique.**

- a. Le conseil communal décide à l'unanimité de confier les cours de mandoline et mandole par voie conventionnelle à l'UGDA et d'approuver l'organisation scolaire 2007/2008 dressée par cet organisme.
- b. Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver une convention conclue par le collège échevinal avec l'UGDA en date du 7 juillet et ayant pour objet l'organisation de l'enseignement musical dans la commune de Junglinster pour l'année 2007/2008.

**08. Projet d'aménagement particulier à Junglinster, au lieu-dit « Péiteschstéck ».**

Le conseil communal décide avec six voix contre cinq d'approuver provisoirement un projet d'aménagement particulier portant sur des fonds sis à Junglinster, au lieu-dit « Péiteschstéck, am kaulege Feld », présenté par le bureau Architecture Sud s.à.r.l. pour le compte de la société Stubolux S.A. visant la réalisation de deux immeubles à appartements à la condition qu'il soit réalisé conformément au plan dressé par le bureau d'architecture et que le nombre total de logements soit réduit à vingt unités. Le parking situé à l'arrière des immeubles est à réduire de quatorze unités et l'espace ainsi libéré est utilisé en tant qu'espace vert.

**09. Projet et devis relatifs à la mise en état de la voirie rurale pendant l'exercice 2007.**

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le projet et le devis d'un montant de 25.000.-€ concernant la mise en état de la voirie rurale pendant l'exercice 2007.

**10. a. Projet et devis concernant le réaménagement des cours de récréation et des locaux sanitaires du complexe scolaire de Bourglinster.**

**b. Vote d'un crédit supplémentaire.**

- a. Le conseil communal décide avec huit voix contre une et deux abstentions d'approuver le devis estimatif pour les travaux de réaménagement des cours de récréation et des locaux sanitaires du complexe scolaire de Bourglinster.
- b. Le conseil communal décide avec neuf voix et deux abstentions d'inscrire à l'article budgétaire « Rénovation de l'école primaire de Bourglinster » un crédit supplémentaire de 142.156,05.-€.

**11. Avant-projet et devis concernant la rénovation du centre culturel à Gonderange.**

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver l'avant-projet avec devis concernant la rénovation du centre culturel à Gonderange d'un montant de 690.920.-€.

**12. Divers.**

**13. Questions au collège échevinal.**

**14. Nomination de personnel enseignant.**

Le conseil communal décide à l'unanimité que Nathalie Weydert obtienne une nomination comme institutrice dans l'éducation préscolaire de la commune de Junglinster pour l'année scolaire 2007/2008.

**15. Affaires de personnel.**

- a. Lors de sa séance du 24 mars 2007 le conseil communal avait nommé Marc Peters comme employé pour les besoins du bureau de la population pour une durée de douze mois. Considérant que le Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire n'approuvait pas la délibération en question, vu qu'un des candidats était volontaire de l'armée et bénéficie par conséquent d'un droit d'accès prioritaire à un emploi public, le conseil communal devrait s'occuper encore une fois de ce point et décide, vu que la candidate prioritaire a entre-temps retiré sa candidature, de confirmer avec neuf voix et deux abstentions sa décision du 24 mars.
- b. Le conseil communal décide avec neuf voix contre une et une abstention d'approuver le contrat de louage de service à durée indéterminée, signé en date du 27 juillet 2007 entre le collège échevinal et Sylvie Doemer-Neven, chargée de cours dans l'enseignement primaire.